

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00984

Numéro SIREN : 482 974 078

Nom ou dénomination : A.R.F TEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008751

Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 30 CHEMIN DU VIEUX CHENE 38240 MEYLAN Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 8 2 9 7 4 0 7 8 0 0 0 4 0 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/03/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	21 028	AG	18 537	2 491	
		AH	1	AI		1	
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR	99 548	AS	75 080	24 467	
		AT	69 466	AU	49 830	19 636	
		AV		AW			
		AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT		
			CU	3 537	CV		3 537
			BB		BC		
			BD		BE		
			BF		BG		
			BH	3 000	BI		3 000
TOTAL (II)		BJ	196 580	BK	143 447	53 132	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	4 602	BM		4 602	
		BN	19 622	BO		19 622	
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV	5 039	BW		5 039	
		BX	279 101	BY	7 070	272 031	
		BZ	36 861	CA		36 861	
		CB		CC			
		CD	23 844	CE		23 844	
DIVERS	CF	120 071	CG		120 071		
	CH	8 718	CI		8 718		
	CJ	497 857	CK	7 070	490 787		
	TOTAL (III)		CW				
Comptes de régularisation		CM					
		CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	694 437	1A	150 517	543 919
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.R.F. TEST		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 740)			DA	37 740
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 774
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	150 853
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	176 406
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	368 773
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	64 211
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	38 833
	Dettes fiscales et sociales			DY	52 113
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régular	Autres dettes			EA	19 990
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	175 147	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	543 919	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	148 416
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NQT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a lancé et finalisé quatre nouveaux programmes de recherche et développement sur cet exercice sur les produits suivants :

- Outillage spécifique controle et gabarit
- Connecteur USB, HDMI, TOLE
- USB 3 C fil platChambre de pression 6 bars - 10 bars
- Mesure diff DCCC11

Le montant du crédit impôt recherche de l'année civile 2018 s'élève à 26 622 euros.

Eléments postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au deuxième trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels au 31/03/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels de bureau et informa	4 à 5 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial	1			1
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1			1
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	1			

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels	2 491
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES	2 491

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

068950 - A.R.F. TEST
Du 01/04/2019 au 31/03/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	17 949	3 080
	Terrains			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		78 516	26 541
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	31 728	1 473
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	34 464	4 880
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	144 709	32 895
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		37 645	56 771
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		3 000	350
		TOTAL	40 645	57 121
		TOTAL GENERAL	203 302	93 096

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		21 029	
	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		5 510	99 548	
		Inst. gal. agen. amé. divers		33 201	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier	3 080	36 265	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	8 590	169 014	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		90 878	3 537	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		350	3 000	
		TOTAL	91 228	6 537	
		TOTAL GENERAL	99 818	196 580	



CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	17 948	589		18 537
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels		64 876	10 204		75 080
Inst. générales agencem. aménag.		14 387	3 523		17 909
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		27 985	3 936		31 921
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	107 247	17 664		124 911
	TOTAL GENERAL	125 195	18 253		143 447

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et aménag.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

En Euro

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

068950 - A.R.F. TEST
Du 01/04/2019 au 31/03/2020

I



TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	11 971,81	819,36	11 971,81	819,36
Autres approvisionnements	1 952,59	3 782,50	1 952,59	3 782,50
En cours de production de biens	20 956,70	19 621,70	20 956,70	19 621,70
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	34 881,10	24 223,56	34 881,10	24 223,56



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 000		3 000
	Clients douteux ou litigieux	8 484		8 484
	Autres créances clients	270 617	270 617	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	501	501	
	Impôts sur les bénéfices	26 622	26 622	
	Etat & autres	6 611	6 611	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 128	3 128	
	Charges constatées d'avance	8 718	8 718	
TOTAUX		327 680	316 196	11 484
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	8 718
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	8 718

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	501
Disponibilités	
TOTAL	501

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

/

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 516,00	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 516,00	16,00



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	64 211	37 480	26 731	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	38 833	38 833		
Personnel & comptes rattachés	19 213	19 213		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	16 634	16 634		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	12 234	12 234		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 033	4 033		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	19 990	19 990		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	175 147	148 416	26 731	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

37 180

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 508
Dettes fiscales et sociales	17 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	19 990
TOTAL DES CHARGES À PAYER	38 878



A.R.F. TEST
Société par actions simplifiée
au capital de 37740 Euros
Siège social : 30 CHEMIN DU VIEUX CHENE
38240 MEYLAN

482 974 078 R.C.S. : GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 JUILLET 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 176 405,84 euros, comme suit :

- Distribution de dividendes pour 65 416,00 Euros
- Au compte "Autres réserves" pour 110 989,84 Euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2020.

Le dividende brut par action s'élève à 26 euros

L'Assemblée Générale rappelle que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 868 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que

AD

le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice Clos le	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%	Revenus éligibles à l'abattement	
		Dividendes	Autres revenus
31/03/2019		57 868 €	0 €
31/03/2018		17 612 €	0 €
31/03/2017		0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AD